

Accusé de réception en préfecture

Identifiant : 013-211300017-20171213Imc1123042-DE-1-1

Date de signature : 15/12/2017

Date de réception : vendredi 15 décembre 2017

POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ - COMPTE RENDU AFFICHÉ EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE N° DL.2017-556

Séance publique du

13 décembre 2017

Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence Président du Conseil de Territoire du Pays d'aix

OBJET: ALIENATION D'UN VEHICULE ANCIEN EN FAVEUR DU SECOURS POPULAIRE

Le. 13 décembre 2017 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 07/12/2017, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents:

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaelle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Charlotte BENON, Madame Dominique AUGEY à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Sylvaine DI CARO à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Gilles DONATINI à Eric CHEVALIER, Madame Michele EINAUDI à Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Francis TAULAN, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER.

Excusés sans pouvoir:

Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Madame Souad HAMMAL.

Secrétaire : Jean BOULHOL

Monsieur Francis TAULAN donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services Techniques RAPPORT POUR LE **CONSEIL MUNICIPAL** DU 13 DÉCEMBRE 2017

Nomenclature: 3.2
Alienations

RAPPORTEUR: Monsieur Francis TAULAN

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET: ALIENATION D'UN VEHICULE ANCIEN EN FAVEUR DU SECOURS POPULAIRE - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Nous sommes sollicités par la Présidente du Secours Populaire d'Aix-en Provence pour le don d'un véhicule.

Dans le cadre de ses activités au sein de l'association, la Présidente souhaite obtenir un véhicule utilitaire d'occasion.

Il s'agit d'un Ford Transit de 20 ans permettant le transport de marchandises. Ce véhicule n'est plus côté à l'argus automobile. Néanmoins son état est correct (carrosserie et intérieur) et ne présente pas de problèmes mécaniques au niveau de la sécurité. Le contrôle technique a été effectué le 14 novembre 2017.

Afin de contribuer partiellement à l'activité menée par cette association, je vous propose, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** de déclasser du patrimoine communal le véhicule de marque Ford modèle Transit portant le numéro de série WFOLXXGBVLVB14368.
- **DECIDER** de faire un don, en l'état, du véhicule précité à l'association Secours Populaire d'Aix-en-Provence,
- AUTORISER Madame le Maire ou Monsieur l'adjoint délégué au garage municipal à signer tout acte afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

DL.2017-556 - ALIENATION D'UN VEHICULE ANCIEN EN FAVEUR DU SECOURS POPULAIRE -

Présents et représentés : 53
Présents : 44
Abstentions : 0
Non participation : 0
Suffrages Exprimés : 53
Pour : 53
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède. Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire Président de séance et les membres du conseil présents :

> L'adjoint délégué, Reine MERGER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 15/12/2017 (articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

^{1 «} Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»